



Conseil Communal L'Isle

Procès-Verbal Séance du Conseil communal du 4 octobre 2023 Salle de Grand Conseil Château de Lausanne

Plusieurs informations sont données par la société SONOMIX concernant le vote électronique et la prise de parole.

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h00.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, Mme la Boursière est excusée, ainsi qu'au public et à la presse. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire. **35** Conseillers-ères présents-es, **10** Conseillers-ères excusés-es, **0** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Concernant **le courrier** : le Conseil communal a reçu un courrier de M. White, adressé communément à la Municipalité et au Conseil communal. Il a été répondu aux questions relevant des compétences du Conseil communal. M. Jürg Hostettler, Président, lit à l'assemblée un courrier de démission reçu la veille le 3 octobre 2023, de M. Grégory Pittet, ce dernier allant s'établir dans une autre commune.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. L'**ordre du jour** est accepté à l'unanimité par **34** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance 15 juin 2023. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le **procès-verbal** est accepté par **34** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Point 2. Préavis 03/2023 : Arrêté d'imposition pour 2024.

La lecture du préavis 03/2023 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Pierre-Olivier Cloux, membre de la commission des finances, lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la commission pour son travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Denis Baudat, Conseiller : quel est le chiffre du point d'impôt par habitant pour la Commune ? Ce chiffre n'a pas été retrouvé dans le rapport. L'Isle a toujours été assez bas au niveau communal par rapport au point cantonal.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : pour 2021 le point était de 24.4 et pour 2022 de 32.33. La moyenne du point d'impôt cantonal est à 45. Nous sommes donc toujours plutôt au-dessous.

M. Luc Chappuis, Conseiller : a-t-on une idée du point d'impôt des communes avoisinantes ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : les valeurs de toutes les communes sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 03/2023.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- *Vu le préavis municipal n° 03/2023 relatif à l'arrêté d'imposition 2024 ;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DECIDE

D'adopter l'arrêté d'imposition 2024 avec un coefficient communal de 75, tel que présenté par la Municipalité et défini dans le formulaire officiel annexé

Le préavis 03/2023 est accepté à l'unanimité par 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Point 3. No 04/2023 : Demande de crédit de CHF 70'000.00 TTC pour l'étude préliminaire en vue de la réfection des infrastructures d'améliorations foncières (AF) 2^{ème} étape

La lecture du préavis 04/2023 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Pascal Devanthery, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la commission pour son travail et donne la parole à M. Pierre-Olivier Cloux, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Cloux Marc-Antoine, Conseiller : concernant l'amortissement de cette somme, y aura-t-il le prélèvement d'un intérêt sur les 10 ans d'amortissement ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : les conclusions du préavis sont « *d'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt et sera amorti sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année, la première fois porté au budget 2024* ». Donc effectivement si un emprunt est fait, des intérêts seront comptabilisés dans les comptes services financiers et non pas dans le compte propre concernant cette étude. Ceci dépendra donc du financement de ce montant de CHF 70'000.--.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : quels ruisseaux sont concernés par la renaturation ? Les collecteurs vont-ils devenir des ruisseaux ou vont-ils rester souterrains ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : les collecteurs devront peut-être être renaturés. L'étude doit justement déterminer quels collecteurs sont éligibles à cette renaturation. Si cela est le cas, nous verrons dans quelle mesure ceci peut être fait. La Municipalité va faire le strict minimum car ceci ne serait évidemment pas à l'avantage des personnes qui cultivent lesdites parcelles.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : le fait que les collecteurs soient à l'extérieur provoque de gros soucis. En particulier le risque de « *de passer dedans* » avec les véhicules agricoles, ce qui n'est vraiment pas agréable pour le travail des parcelles. Ce serait bien si ceci pouvait être évité.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : la Municipalité est consciente de ce problème. Nous allons faire le nécessaire afin d'avoir le moins possible de renaturation. Ceci est une obligation et ce n'est pas une volonté de la Municipalité. La « *carte Siegfried* » fait qu'au niveau écologique la volonté serait cantonale et fédérale de ressortir ces ruisseaux. La Municipalité, qui est consciente du problème, fera le nécessaire afin d'avoir le moins possible de ces ruisseaux « *à l'air* ».

M. Daniel Pasche, Conseiller : M. Mülhauser a déjà répondu à la question.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : en quoi consiste l'étape 3 ? Pourquoi le crédit d'étude ne comprendrait pas directement l'étape 3 ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : il avait été décidé par la Municipalité de procéder par étapes afin d'échelonner les montants. Certains chemins étant devenus prioritaires, les étapes 1 et 2 ont été légèrement inversées, en raison de la problématique du remaniement parcellaire et de renaturation des ruisseaux. C'est pour cette raison que nous revenons sur cette étape prioritaire en raison de l'état de ruisseaux.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : l'étape 3 ne pourrait-elle pas être prise en compte directement dans cette étude préliminaire ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : ceci est une question de budget. Nous avons fractionné ceci en 3 étapes. Nous voyons bien qu'entre l'étude de l'étape 1 et l'étape 2 il y a facilement 4-5 ans d'attente. Si nous incluons l'étude pour l'étape 3 maintenant, nous devons la mettre à jour dans 4-5 ans. Nous avançons vraiment par degré de priorité, d'urgence, des chemins concernés.

Mme Catia Chollet, Conseillère : pour quelle raison les ruisseaux 4, 5 et 7 n'ont-ils pas pu être rénovés dans l'étape 1 ?

M. Eric Hostettler, Municipal : dans ce dossier tout est question de priorité. A l'époque les chemins/routes permettant l'accès à Châtel, au terrain de foot, à l'Hermitage et à Fleur d'Epine, étaient dans un très mauvais état et nécessitaient des travaux urgents. Dans l'étape 1, ces ruisseaux étaient prévus, mais ce dossier était relativement complexe et allait prendre énormément de temps auprès des services de l'Etat. Nous avons décidé de laisser tomber la réfection de ces ruisseaux, non urgente dans l'étape 1, pour nous concentrer sur le réseau AF routier. Les travaux de l'étape 1 ont pu être réalisés et par conséquent juguler la détérioration des routes. Si nous avons gardés dans l'étape 1 ces 3 ruisseaux, nous serions peut-être toujours en négociation avec l'Etat de Vaud, sachant que tant que tous les points n'auraient pas été réglés, les subventions pour les chemins n'auraient pas été octroyées. C'est pour cette raison que les ruisseaux 4, 5 et 7 se retrouvent dans l'étape 2.

M. Cloux Pierre-Olivier, Conseiller : donne une information complémentaire : concernant l'étape 3 et sa non-intégration au projet d'étude actuel. Prenons l'exemple du chemin qui mène Aux Toches et qui se trouve dans l'étape 3. Ce chemin est actuellement encore en bon état, nous avons tout intérêt à faire les travaux les plus urgents, les amortir dans les 5 ans à venir, puis poursuivre la suite des travaux. Il ne sert à rien de faire une étude pour des chemins qui seront rénovés dans 5-6 ou 7 ans.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : quel est le pourcentage décisionnel de la Commune lors de la discussion du plan ? Les décisions sont-elles imposées par l'Etat ? Avons-nous la possibilité de discuter de ce que nous souhaitons faire ? Est-ce la Commune qui décide ou l'Etat ? Par exemple pour le PGA à chaque fois nous sommes bloqués. S'agit-il du même principe ? Si le projet vient devant le Conseil pourrions-nous revenir en arrière ou tout sera-t-il bloqué ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : c'est la Municipalité qui va décider de ce qui va être mis dans cette étape 2, en concertation totale avec les exploitants et les propriétaires des parcelles concernées. L'étude doit déterminer ce qui va être fait, combien cela va coûter, en incluant la question du remaniement parcellaire qui avait été faite à l'amiable pour les personnes concernées ici, pour le secteur sur la route à droite en descendant à la sortie de l'Isle direction Chavannes-le-Veyron. Nous allons reprendre tout ceci en concertation avec les exploitants et les propriétaires et nous déciderons. La décision finale reviendra bien entendu au Conseil communal ?

M. Toni Hostettler, Conseiller : étant donné que les travaux seront subventionnés, ce crédit de FS 70'000. -- pourrait-il également être subventionné ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : oui bien entendu

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 04/2023.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- *Vu le préavis municipal n° 04/2023 ;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et de la commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DECIDE

- ❑ *D'accorder un crédit de CHF 70'000.00 TTC à la Municipalité pour l'étude préliminaire en vue de la réfection des infrastructures d'améliorations foncières (AF), 2ème étape ;*
- ❑ *D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt et sera amorti sur une période de 10 ans, à raison de CHF 7'000.00 par année, la première fois porté au budget 2024.*

Le préavis 04/2023 est accepté par **34** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

Point 4. Communication de la Municipalité : Travaux de transformation et de rénovation de l'ancienne Gendarmerie, préavis 03/2022 : point de la situation, réflexions de la Municipalité et options envisageables (annexes 1 et 2).

M. Claude Rosat et M. Eric Hostettler, Municipaux, expliquent la situation, les réflexions et les différentes possibilités et options envisageables au moyen de slides (annexe 2).

La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

M. Marc-Antoine Cloux, Conseiller : le crédit d'étude alloué au départ de FS 97'000. -- a-t-il été utilisé dans son intégralité ?

M. Claude Rosat, Municipal : oui.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : combien d'appartements sont concernés par le montant de FS 1'500'000. -- pour la réalisation du nouveau projet ?

M. Eric Hostettler, Municipal : la surface constructible de la parcelle 316 est de 533 m² au plancher. Le projet reste à étudier dans le cadre du crédit d'étude et le but est que les FS 1'500'000. -- soient rentabilisés dans l'opération, soit par la vente d'une partie en PPE, soit par la location des surfaces. Au vu de la surface, le projet est facilement rentabilisable.

M. Pascal Devanthery, Conseiller : le montant de FS 1'500'000. -- paraît peu pour la réalisation d'un tel projet ?

M. Eric Hostettler, Municipal : il n'y a pas de terrain à acheter et sur une base de FS 850. -- le m³ SIA le calcul semble correct.

M. Claude Rosat, Municipal : ces chiffres ont été étudiés. La parcelle 316 a une superficie de 853 m³ qui, selon notre IUS de 0.625, permet une surface d'habitation de 533 m². Sur cette parcelle en zone village nous avons la possibilité de monter à une hauteur de 13 m, avec la possibilité de faire 3 niveaux, éventuellement un sous-sol pour les locaux techniques, voir un parking, etc... La valeur du marché actuel pour un crédit de construction est basée sur le cube SIA. Ce cube SIA est assez aléatoire par rapport aux chiffres que nous évoquons, nous ne connaissons pas encore les volumes et les dimensions architecturales de la future construction, puisque nous sommes actuellement qu'à la phase de réflexion. Nous sommes partis sur un bâtiment d'environ 1500 m³ x 850, nous arrivons donc à FS 1'300'000. --, avec FS 200'000. -- d'aménagements extérieurs. Il faut encore tenir compte de l'évolution du prix des matériaux avec un marché toujours tendu. Ce chiffre est prévisionnel mais semble relativement proche de la réalité.

Mme Zara Andreea, Conseillère : l'idée précédente était de valoriser l'ancienne gendarmerie avec des commerces, des services et un médecin. Comment, dans ce nouveau projet, l'ancienne gendarmerie sera-t-elle valorisée ?

M. Claude Rosat, Municipal : nous sommes dans l'obligation, dans le cadre de ce rafraîchissement, de maintenir les volumes existants, avec d'énormes contraintes de garder certains éléments (murs, pièces de bois, de plâtres, etc...). Les 2 appartements à l'étage ont une disposition agréable à l'habitation. L'appartement du rez-de-chaussée est en enfilade et est beaucoup moins pratique pour un logement. Nous allons regarder si quelqu'un est intéressé à utiliser les volumes du bas afin que cela devienne un commerce par exemple.

Mme Catia Chollet, Conseillère : concernant le projet de rafraîchissement de l'ancienne gendarmerie un nouveau crédit d'étude sera-t-il nécessaire ? Si oui de combien ?

M. Claude Rosat, Municipal : Mme la Syndique Anne-Lise Rime a approché la Préfecture afin de savoir comment procéder avec ce crédit d'étude déjà octroyé pour ce bâtiment. Nous pouvons utiliser une partie de ce crédit de construction pour cette transformation. Les honoraires de l'architecte, nécessaires à l'élaboration du nouveau projet, seront également pris sur ce crédit de construction, le crédit d'étude ayant déjà été utilisé.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : sommes-nous certains que les monuments historiques ne vont pas poser de nouvelles exigences par rapport à cette rénovation ?

M. Claude Rosat, Municipal : les monuments historiques vont rester vigilants. Pour les éléments sur lesquels ils portent une affection particulière, nous allons faire en sorte de respecter leurs désirs. Il n'est pas impossible que concernant la réfection de la toiture, de nouvelles questions soient posées. Nous allons rester le plus simple possible, de manière à rester dans la nature du bâtiment de l'époque.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : concernant l'ancienne gendarmerie, nous prenons note que la Préfecture a été approchée afin de savoir s'il était légal d'utiliser l'ancien crédit pour un projet différent de celui prévu initialement. Est-il opportun de le faire ? Pour ma part non. Nous sommes clairement dans un nouveau projet. Dans ce cas de figure l'ancien crédit doit être bouclé pour revenir devant le Conseil communal avec un nouveau crédit d'étude, puis un nouveau crédit de construction. Tout change, le projet, les chiffres, le rendement, ceci mérite un passage devant le Conseil.

M. Claude Rosat, Municipal : pour ma part je suis d'accord avec vous, vous êtes là ce soir pour le décider.

M. Jürg Hostettler, Président, rappelle que concernant le point 4, il s'agit uniquement d'une communication de la Municipalité. Seules des questions peuvent être posées mais aucune décision ne sera prise ce soir, ce point n'étant pas à l'ordre du jour. La Municipalité aura entendu vos remarques et réflexions et reviendra plus tard avec des éléments concrets.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : La Municipalité entend bien la remarque, en prend bonne note et La Municipalité va réfléchir comment revenir vers Le Conseil. L'idée était d'expliquer à la Préfecture que nous n'allions pas faire tout ce qui était prévu. Nous pouvons oublier la création d'un appartement supplémentaire, ceci étant impossible pour les monuments historiques, mais que par contre nous allons rénover la toiture et les appartements. La suite des procédures dira si nous revenons avec un préavis et si le premier est clos.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : concernant le nouveau projet de la parcelle 316, nous parlons d'un cabinet médical celui-ci sera-t-il loué ? Qui va l'équiper ? Si le cabinet médical est loué équiper, dans le budget de FS 1'400'000. -- nous ne sommes pas justes au niveau coûts.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : les discussions sont en cours avec le Dr. Degroote qui a été mis au courant de l'impossibilité de créer le cabinet tel qu'imaginer au départ. Le Dr. Degroote est partant et souhaite rester à L'Isle. Nous allons travailler en collaboration avec lui. A ce stade, nous ne pouvons pas vous dire s'il va louer ou acheter un étage en PPE. L'équipement du cabinet médical est à la charge du Dr. Degroote qui aurait à disposition des locaux vides. La Municipalité reviendra avec un préavis expliquant ceci. Nous n'en sommes actuellement pas encore là. Nous lui avons juste demandé son intérêt et son souhait est de rester à L'Isle, ce qui est une chance pour notre Commune. La décision finale reviendra au Conseil communal.

M. Eric Hostettler, Municipal : une précision complémentaire concernant la dernière question de M. Pierre-Olivier Cloux, pour le cabinet médical nous partons sur une surface d'environ 100-120 m², avec éventuellement un autre cabinet pour un physiothérapeute, deux appartements en location, ceci reste à voir dans l'étude, le cabinet médical ne fera pas l'entier du bâtiment.

M. Paul Hutzli, Conseiller : concernant l'ancienne gendarmerie et ce bâtiment classé, l'Etat souhaite que nous gardions certains éléments/détails, mais l'Etat subventionne-t-il ces bâtiments ? Comme pour les chemins forestiers par exemple ?

M. Claude Rosat, Municipal : durant de nombreuses années une enveloppe était allouée au Grand Conseil pour la rénovation de ce type de bâtiment. M. Broulis a fait disparaître cette ligne du budget. Cela fait environ une dizaine d'années que plus aucun montant n'est alloué à la rénovation des bâtiments classés.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : concernant l'ancienne gendarmerie, à partir du moment où il s'agit d'un nouveau projet, faisant l'objet d'une refonte quasi-totale, est-il prévu de procéder à une nouvelle adjudication des travaux ou conservons-nous les entrepreneurs déjà désignés ?

M. Claude Rosat, Municipal : la mise à l'enquête était terminée, mais tant que la totalité des services de l'Etat (CAMAC) n'avait rendu une synthèse positive, nous étions toujours en « *stand-by* » au niveau des devis pour les adjudications. Le libellé des soumissions dépendant des exigences et des contraintes soumises par l'Etat. Aucune soumission n'avait encore pu être demandée. La Municipalité avait juste choisi des entreprises à qui une offre serait demandée pour l'adjudication des travaux, rien n'était encore fait.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : la parcelle 316 est-elle dans le PAC Venoge ?

M. Claude Rosat, Municipal : nous avons eu dernièrement une mise à l'enquête pour un bâtiment voisin avec des plans qui ont été étudié et sauf erreur le PAC Venoge s'arrête au canal de la Venoge. La parcelle 316 est entièrement en zone village. Sur notre PGA tout ce qui est teinté est hors PAC Venoge.

M. Didier Schmidt, Conseiller : aimerait tout d'abord féliciter la Municipalité d'arriver ce soir devant le Conseil communal avec un projet de substitution et une vision d'avenir concernant l'ancienne gendarmerie. Là où d'autres auraient abandonnés vous nous montrez ce soir une ténacité qu'il faut relever. Il souhaite également faire ce soir un « *coup de gueule* » qui ne concerne pas la Municipalité, mais aujourd'hui où certains départements de notre canton poussent pour une médecine de proximité, une médecine communautaire en périphérie afin d'éviter certains déserts médicaux, d'autres départements sabordent des projets et il a l'impression que nous marchons sur la tête mais sans les mains.

Point 5 : Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Steve Baudat, Municipal : concernant l'avancée des travaux du séparatif de La Coudre, nous sommes à deux semaines près dans les temps. Nous avons eu quelques mauvaises surprises, en particulier des tuyaux en plus mauvais états que prévu et de l'enrobé plus pollué que ce qui avait été budgété. Nous avons économisé sur d'autres points comme l'évacuation de matériaux. Pour le moment, il n'y a pas d'inquiétude concernant le budget. Les surcoûts n'ont pas encore été chiffrés mais nous ne sommes pas sur des éléments trop conséquents. Pour les habitants de La Coudre, le maximum va être fait pour faire avancer les travaux durant les vacances scolaires, de manière à éviter de perturber trop les bus de ligne et scolaires. Pour le reste, il n'y a rien de particulier.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : des flyers ont été distribués pour 2 démarches participatives sur la Commune, l'une concernant la parcelle 275 Allée Cavalière, derrière le Château. L'autre dans le but de rénover la place de jeux de l'Isle et de créer une place de jeux à Villars-Bozon.

La démarche participative de l'Allée Cavalière a rencontré un certain succès, avec environ une vingtaine de participants. Le désir assez clair des habitants est qu'ils ne souhaitent pas d'activité sur cette parcelle. Le résultat sera communiqué par la société Eqllosion et sera plus dans l'idée d'un projet écologique avec éventuellement quelques plantations d'arbres, etc... Il n'y aura pas de création de places de jeux, de places de repos, mais uniquement de la verdure.

Concernant la démarche participative des places de jeux. Nous en sommes actuellement à l'élaboration de ces places de jeux, faites par le groupe de travail créé suite à la première démarche participative. Ce sont des habitants qui sont pour la plupart des parents et qui vont faire en sorte que le concept fonctionne et corresponde aux attentes des parents qui souhaitent se rendre sur ces places. Si les devis arrivent suffisamment tôt, nous espérons revenir vers le Conseil avec un préavis au mois de décembre 2023, concernant la rénovation de la place de jeux de L'Isle qui se trouve vers la Grande Salle et l'aménagement d'une place de jeux à Villars-Bozon. La Commune ne possédant pas de terrain à La Coudre, il n'y a donc pas eu de démarche participative.

M. Claude Rosat, Municipal : information concernant le CAD, nous avons eu la mauvaise surprise de constater, lors du dernier entretien annuel, que les réfractaires étaient en très mauvais état et nous avons dû procéder à leur réfection. Il s'agit d'une facture de FS 18'688.10. Ceci concerne des dépenses extrabudgétaires.

Concernant les feux de signalisation au milieu du village, les travaux d'extension du CAD via L'Avalanche ont commencé et depuis le début des fouilles plusieurs habitants ont demandé des introductions. Nous aurons donc probablement de bonnes surprises concernant de nouvelles introductions suite à cette extension.

M. Eric Hostettler, Municipal : concernant les manifestations qui se sont déroulées sur la Commune, notamment durant l'été. La Municipalité est particulièrement réjouie de voir la diversité des manifestations qui se sont organisées et qui s'organisent encore cette année et la qualité de ces manifestations. Cela fait plaisir de voir autant de monde, des gens motivés pour les organiser, avec des échos dans la presse.

Transport MBC, nous avons eu la chance de participer à une séance organisée par l'ARCAM, avec une présentation des nouvelles lignes de bus MBC pour 2024. Cette séance était concertée avec les services de la mobilité du Canton de Vaud. Il a été intéressant de découvrir la manière dont les nouvelles lignes de transports publics sont élaborées. La mise en exploitation d'une nouvelle ligne est souvent motivée par les subventions que peuvent toucher les transporteurs de la part de l'Office Fédéral des Transports. Nous avons également

constaté et ceci a clairement été dit par les spécialistes, que quand une nouvelle ligne est créée, par cette nouvelle offre, la demande de la part des utilisateurs se fait très vite. L'idée de créer de nouvelles lignes commencent à évoluer au niveau des services cantonaux et fédéraux, ce qui est réjouissant.

Concernant les problèmes d'incivilité qui ont pu être constatés, ou que certains d'entre vous ont pu constater au village, certains cas ont été découverts ces derniers temps, que cela soit sur des propriétés privées ou Communales. La Municipalité est en contact direct avec les services compétents, en particulier la gendarmerie vaudoise qui fait ce qu'elle peut en fonction de la législation. Nous sommes également en contact avec les écoles et les autres entités par rapport à cette problématique. Cela reste quelque chose de relativement complexe à gérer, sachant que nous ne sommes pas des spécialistes. Nous nous rendons également compte que la législation, qui fixe des limites à ce type d'agissement, beaucoup trop permissive avec une zone grise où « *on peut se permettre de faire n'importe quoi et finalement on ne risque pas grand-chose* ». Nous, en tant que Municipalité, ne pouvons malheureusement pas changer ces lois, nous sommes juste chargés de les comprendre et de les appliquer.

Le plan canicule s'est heureusement déroulé sans problème particulier avec nos aîné-e-s.

Concernant la problématique de l'électricité, la saison dernière il avait été évoqué l'éventuelle pénurie avec la mise en place de points de rencontre d'urgence. Finalement et heureusement, pour cet hiver apparemment il n'y aucun risque de pénurie d'électricité, de gaz ou autres énergies.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : concernant les associations intercommunales. Au niveau de l'ASICOVV, il y a 4 pavillons qui ont été installés à Cossonay à côté du bâtiment des Chavannes 2, pour pallier à la forte augmentation démographique. En tout il y a 4 classes qui se sont ouvertes pour la rentrée 2023, 1 à Gollion, 1 à Cuarnens et 2 à Cossonay. Nous étudions, au niveau du comité, la suite des événements car nous constatons qu'il y a encore des élèves qui arrivent.

La même poussée démographique est constatée au niveau de l'AJERCO et des demandes des parents pour des solutions de placement pour les enfants. Par le biais du budget de l'AJERCO, il y aura environ 100 places créées en 2024, avec une nouvelle garderie pour notre région et une nouvelle UAPE à Cossonay.

Concernant l'ASPIC (piscine), très belle fréquentation des cours. Durant l'expo de Cossonay, l'ASPIC sera présente avec des offres intéressantes pour les familles.

La Municipalité remercie le Conseil pour la confiance accordée lors des 2 préavis présentés, ainsi que pour les échanges de la soirée, très instructifs et dont bonne note est prise, elle remercie également le Conseil et son bureau pour son travail, ainsi que les employés communaux.

Point 7. Communication du bureau du Conseil

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau pour son travail, tous les participants à la sortie du 23 septembre 2023, pour laquelle un mail avait été renvoyé car dans le délai très peu de membres étaient inscrits, ce qui était un peu surprenant et décevant. Suite à ce mail, plusieurs membres ont pu modifier leur programme et nous nous sommes retrouvés à 28 avec quelques membres de la Municipalité, nos 2 huissiers et nous avons tous passé une excellente journée. Personnellement, c'est quelque chose à laquelle il tient, s'agissant d'un moment de convivialité où nous pouvons voir nos collègues du Conseil Communal différemment. Il remercie également la Municipalité ainsi que le Conseil de nous avoir donné la possibilité de pouvoir siéger dans cette magnifique salle du Grand Conseil vaudois, ainsi qu'un déplacement en bus et une collation sur place en fin de séance

M. Jürg Hostettler, Président, rappelle également que, dans le règlement, les séances du Conseil communal sont obligatoires, il est bien clair que l'on peut s'excuser. Les dates du Conseil sont communiquées à l'avance et il serait souhaitable que chacun puisse faire un effort, sachant que l'emploi du temps de chacun est très chargé.

Concernant les prochaines élections fédérales du 22 octobre 2023, s'agissant d'un travail important pour le Bureau, nous aurions besoin de l'aide 4 personnes le matin et 5 personnes l'après-midi, hors bureau. Mme Laurence Zimmermann, Mme Marinette Abraham, M. Sylvain Chenuz, M. Didier Schmid et M. Philippe Juin se proposent spontanément, nous les en remercions. Les 4 ordinateurs portables supplémentaires sont également trouvés. Nous avons donc toutes les ressources nécessaires pour cette journée d'élection.

Point 8. Propositions individuelles

M. Denis Baudat, Conseiller : concernant le préau du Château et ses avenues. Les chiens sont maintenant autorisés mais en laisse. Manifestement le règlement n'est pas du tout respecté, avec des insultes lors de certaines remarques. Que peut-on faire dans le sens où on enlève toutes les interdictions ou alors on les fait respecter ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : nous n'avons pas de police municipale, mais uniquement un ASP qui s'occupe des places de parcs. Nous pourrions le mandater dans ce cadre, mais nous allons le payer. Comme on le remarque de loin, les personnes en infraction vont se montrer correctes. Quelque chose pourrait être fait sur la base de dénonciation mais nous n'avons pas de police. L'idée reste que les chiens aient accès à ces parcelles. Nous n'allons pas abroger cette autorisation s'agissant d'une question de civilité de la part des utilisateurs. Nous allons faire un effort avec la voirie et les employés communaux afin qu'ils interviennent lors de la constatation des cas.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : souhaite remercier les personnes qui ont organisé la course du 23 septembre 2023, où nous avons pris beaucoup de plaisir, ainsi que pour l'organisation de cette soirée.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : concernant le club de foot, il y a déjà eu plusieurs RDV avec la société, qui compte 97 juniors venant de toute la région et 110 membres actifs de 17 ans à 55 ans. Il vient de reprendre un mouvement junior et a été très surpris de constater l'insalubrité des vestiaires. Il serait souhaitable de faire quelque chose afin que les équipes de foot puissent être accueillies un peu plus dignement. Il est clair qu'il y a d'autres priorités au niveau de la Commune, mais ne peut-on pas aller de l'avant. La société n'a pas les moyens d'œuvrer, mais par contre pourrait être active afin de donner un coup de main pour certains travaux.

Il remercie la Municipalité pour la mise à disposition des vestiaires de la Grande Salle et informe qu'un tournoi de foot de joueurs de 4,5 ans à 7 ans (120 joueurs) se déroulera le 14 octobre 2023.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : rappelle que la Municipalité est extrêmement sensible à cette problématique, qu'elle se bat avec les services cantonaux, malheureusement ces bâtiments ne sont pas aux normes, nous avons dû insister récemment pour obtenir une autorisation afin de conserver l'actuel et de faire quelques travaux. Si cela est possible un préavis sera présenté d'ici la fin de l'année, au plus tard en mars prochain. Nous allons voir comment il est possible de rénover les infrastructures en respectant les nombreuses exigences relativement strictes du canton, avec également un renouvellement des projecteurs des terrains.

M. Eric Hostettler, Municipal : précise que la Commune de l'Isle met à disposition les terrains, les entretient, les tond, des prestations qui ont un certain coût. Nous n'avons pas « oublié et nous ne négligeons pas le club de foot ». Ces prestations valent plusieurs dizaines de milliers de francs par année si elles sont confiées à une entreprise privée.

M. Paul Hutzli, Conseiller : au budget 2023 un certain montant avait été alloué aux refuges et plus particulièrement au Chalet des Italiens. La semaine dernière toujours rien n'était fait, il n'y a plus de tuyau au fourneau. Est-il prévu de faire qqch ? Il serait bien de démonter le fourneau.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant le Chalet des Italiens, nous avons mis au budget 2023 un montant de FS 50'000. -- mais, avec les augmentations des prix lors de la mise à jour des devis faits à l'époque, nous sommes passés à FS 74'000. --. Ceci sera soumis prochainement au Conseil communal qui décidera. En effet ce chalet est en piteux état mais nous n'avons pas voulu faire du bricolage.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie M. Widmer de Sonomix et ceux qui ont préparé cette salle, le Bureau, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale, le personnel communal et chacun-e est convié-e à une collation. Une photo souvenir est faite.

La prochaine séance est fixée au 7 décembre 2023 à 19h15 et sera suivie d'un souper.

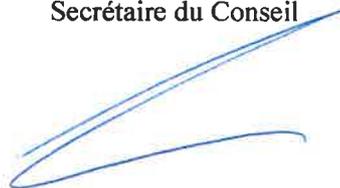
La séance est levée à 21h49.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil



Annexe 1

Informations concernant l'ancienne gendarmerie (M. Claude Rosat).

Il n'est plus un scoop de savoir que les contraintes imposées par nos très chers monuments historiques, depuis maintenant plus de 4 ans, nous amènent à revoir la manière dont nous allons, non plus rénover notre ancienne gendarmerie, mais plutôt la rafraîchir.

Dans un premier temps, nous allons faire savoir à la CAMAC que nous retirons le projet tel que mis à l'enquête, de par la multitude de problèmes et contraintes que l'on nous « *embabouine* », notamment concernant les incertitudes financières liées aux aberrations que l'on nous impose.

Nous allons faire chiffrer les coûts de ces rafraîchissements et nous ne manquerons pas de vous faire connaître ce qu'il en est, au moment opportun.

Nous avons bien évidemment approché le Dr Degroote, afin de lui faire part de ces contraintes. Contraintes qui modifient les volumes du cabinet, le rendant bien moins pratique à l'exercice de sa profession.

Afin de trouver une solution nous permettant de maintenir un médecin dans notre village, nous avons envisagé la solution suivante :

Nous sommes propriétaires de la parcelle 316, parcelle constructible en zone village, située entre la maison de la famille Lugeon, (ancienne carrosserie Clément) et la villa au toit plat de votre serviteur, derrière la salle polyvalente.

Pour résumer de manière plus pragmatique la situation, mon collègue Eric Hostettler, nous a préparé quelques slides, qui certainement vous apparaîtront plus clair, aussi bien dans l'historique du projet, que dans la suite que nous donnerons à ces projets.

Vous aurez la possibilité de poser vos éventuelles questions après chaque slide.



Annexe 2

Projet ancienne Gendarmerie :

- Rappel & situation actuelle
- Réflexions et suite du processus
- Planning prévisionnel





Rappel & situation actuelle

2018 : Motion Chollet & consort

- Objectif : Étude approfondie pour valoriser le patrimoine immobilier de la commune
- Conclusions : Donner la priorité à la rénovation de l'ancienne Gendarmerie avec aménagement de locaux à usage commercial ou de services

2019 : Crédit d'étude ancienne Gendarmerie

- Élaboration d'un avant-projet pour une rénovation complète, incluant l'aménagement d'espaces dédiés à l'établissement d'un cabinet médical et d'une autre surface compatibles à une activité paramédicale
- Budget alloué : CHF 97'000.00
- Consultation de la Division monuments et sites de l'État de Vaud



Rappel & situation actuelle

2022 : Crédit de réalisation ancienne Gendarmerie

- Budget alloué CHF 2'940'000.00

2022 : Mise à l'enquête du projet

- Nouvelles exigences contraignantes formulées par la Division des monuments et sites. Celles-ci impliquent une révision de la majeure partie du projet, y compris des espaces intérieurs
- Ainsi ces nouvelles exigences engendrent :
 - D'importants risques financiers qui découlent de la complexité croissante de la mise en œuvre du projet, notamment en ce qui concerne la rentabilité des investissements
 - Une faisabilité compromise, voire impossible de la création de divers espaces, dont le cabinet médical



Réflexions et suite du processus

Par conséquent, plusieurs autres options ont été élaborées et évaluées en accord avec les objectifs du projet initialement fixés, à savoir :

- Rénover et valoriser le patrimoine immobilier de la Commune
- Garantir la couverture et la rentabilité des investissements
- Favoriser et garantir la pérennité des activités commerciales et de services au sein de notre Commune, ceci notamment par le maintien d'un cabinet médical



Réflexions et suite du processus

Options privilégiées :

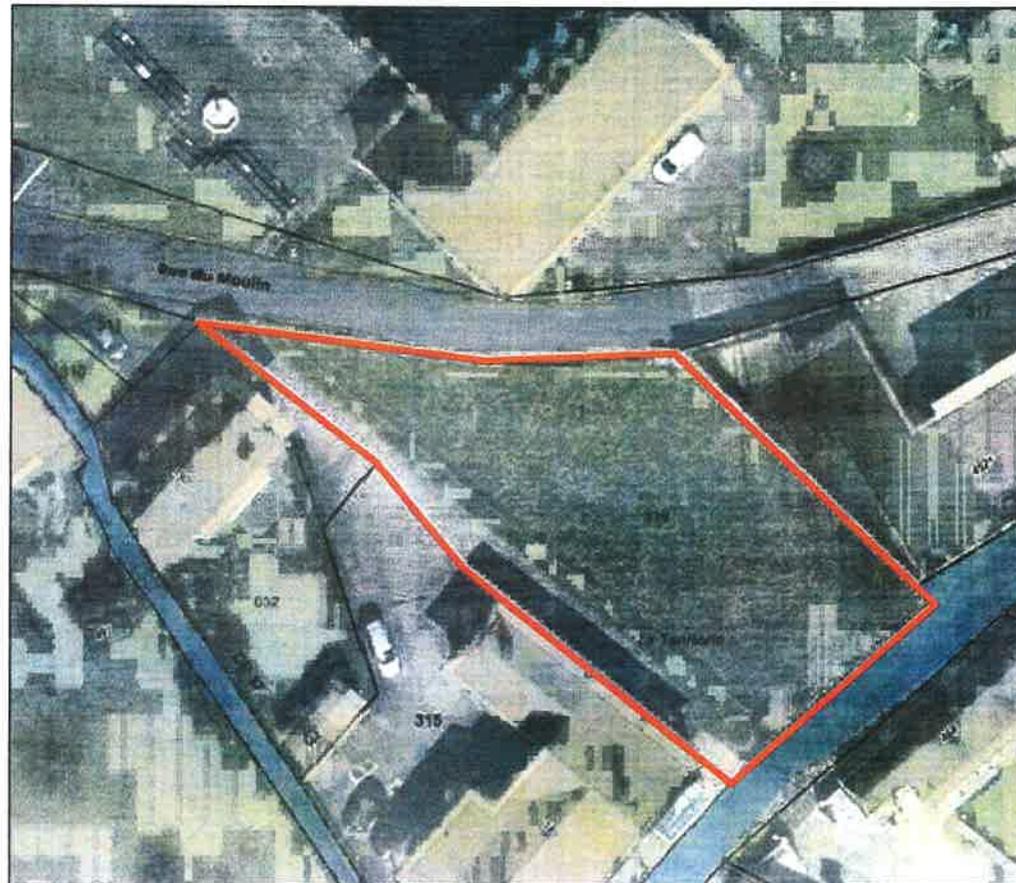
- Ancienne Gendarmerie :
 - Conception d'un nouveau projet basé sur une rénovation de l'existant et la conservation des volumes actuels
 - Présentation d'un nouveau projet pour la réalisation des travaux de rénovation : BU Max CHF 1'500'000.00
- Parcelle 316 :
 - Construction d'un bâtiment offrant un espace de plain-pied dédié à un cabinet médical ainsi que des appartements aux étages, en copropriété (PPE) ou/et en location
 - Dépôt d'un préavis pour un crédit d'étude : CHF 100'000.00
 - Dépôt d'un préavis pour un crédit de construction : CHF 1'400'000.00



Réflexions et suite du processus

Parcelle 316 :

- Surface de 853 m² dont 533 m² de constructibles





Planning prévisionnel

Phases / Tâches	Sept 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janv. 2024	Févr. 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janv. 2025	Févr. 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	
Gendarmerie																											
Étude de faisabilité de redimensionnement du projet (Réfection configuration actuelle)																											
Communication de l'état du projet au CC																											
Elaboration d'un nouveau projet																											
Présentation du nouveau projet au CC (Nature et budget)																											
Démarches administratives, AO & mise à l'enquête																											
Travaux de réalisation																											
Parcelle 316																											
Étude de faisabilité du projet																											
Communication du projet au CC																											
Elaboration d'un préavis de demande d'un crédit d'étude au CC																											
Dépôt du préavis de demande d'un crédit d'étude au CC																											
Votation du préavis de demande d'un crédit d'étude par le CC																											
Adjudication du mandat d'architecte																											
Réalisation de l'étude ou avant projet																											
Dépôt du préavis de demande de crédit de réalisation au CC																											
Votation du préavis de demande d'un crédit de réalisation par le CC																											
Démarches administratives, AO & mise à l'enquête																											
Travaux de réalisation																											